



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°IDF-015-2026-01

PUBLIÉ LE 9 JANVIER 2026

Sommaire

Agence Régionale de Santé / Agence régionale de santé

d'Ile-de-France-Direction de l'Offre de Soins (DOS) Pôle Efficience

IDF-2026-01-05-00017 - Arrêté n° DOS - 2025 / 5333 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multisites « BIO SANTE », sis 39, rue Emile Zola à FRESNES (94260) (3 pages)

Page 3

Agence Régionale de Santé / Direction de la Santé Publique

IDF-2026-01-07-00007 - Arrêté n ° 2026-0701-1-DSP portant composition de la commission régionale d'information et de sélection d'appel à projets **???** social ou médico-social pour les projets autorisés en application du b de l'article L. 313-3 du code de l'action sociale et des familles (2 pages)

Page 7

Direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile de France / Service Régional d'Economie Agricole

IDF-2025-12-30-00004 - Publication par voie d'extrait des autorisations tacites du préfet de la région Île-de-France relatifs au L. 333-2 du code rural et de la pêche maritime (loi dite Sempastous) (1 page)

Page 10

Agence Régionale de Santé

IDF-2026-01-05-00017

Arrêté n° DOS - 2025 / 5333 portant autorisation
de fonctionnement du laboratoire de biologie
médicale multisites « BIO SANTE », sis 39, rue
Emile Zola à FRESNES (94260)

AGENCE REGIONALE DE SANTE D'ILE-DE-FRANCE

Arrêté n° DOS – 2025 / 5333

**portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multisites
« BIO SANTE », sis 39, rue Emile Zola à FRESNES (94260)**

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE D'ILE-DE-FRANCE

- VU** Le code de la santé publique et notamment le livre II de la sixième partie ;
- VU** La loi n° 2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale et ratifiant l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale ;
- VU** Le décret n° 2016-46 du 26 janvier 2016 relatif à la biologie médicale ;
- VU** Le décret n° 2016-44 du 26 janvier 2016 relatif aux sociétés exploitant un laboratoire de biologie médicale privé et aux sociétés de participations financières de profession libérale de biologistes médicaux ;
- VU** L'ordonnance n° 2023-77 du 8 février 2023 relative à l'exercice en société des professions libérales réglementées ;
- VU** Le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France, à compter du 29 avril 2024 ;
- VU** L'arrêté DS n° 034/2024 du 29 avril 2024 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France à Monsieur Arnaud CORVAISIER, Directeur de l'offre de soins, et à différents collaborateurs ;
- VU** L'arrêté n° DOS 2025/3365 du 8 juillet 2025, portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multisites « BIO SANTE », sis 39 rue Emile Zola à FRESNES (94260).

CONSIDERANT La demande reçue en date du 3 décembre 2025, complétée définitivement le 19 décembre 2025, de Madame Cécile LEVY, représentante légale du laboratoire de biologie médicale « BIO SANTE », sis 39, rue Emile Zola à FRESNES (94260), en vue de la modification de son autorisation administrative, afin de prendre en compte :

- La cessation de ses fonctions de biologiste médical associée de Madame Catherine QUETIN-DELFOUR, médecin biologiste, à effet au 31 décembre 2025, et la cession de 2 parts sociales au profit de Monsieur Baptiste PICHON ;
- L'intégration au sein du laboratoire de Monsieur Baptiste PICHON en tant que biologiste médical associé, au moyen de la cession de 2 parts sociales appartenant à Madame Catherine QUETIN-DELFOUR à son profit ;

CONSIDERANT Le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la SELARL « BIO SANTE », en date du 1^{er} décembre 2025, prenant acte de :

- La cessation de ses fonctions de biologiste médical associée de Madame Catherine QUETIN-DELFOUR, médecin biologiste, à effet au 31 décembre 2025, et la cession de 2 parts sociales au profit de Monsieur Baptiste PICHON ;

- L'intégration au sein du laboratoire de Monsieur Baptiste PICHON en tant que biologiste médical associé, au moyen de la cession de 2 parts sociales appartenant à Madame Catherine QUETIN-DELFOUR à son profit ;

CONSIDERANT Les documents relatifs à l'intégration de Monsieur Baptiste PICHON :

- La copie de la convention d'exercice libéral conclue avec la SELARL « BIO SANTE », en date du 1^{er} décembre 2025 ;
- La copie du contrat de cession de 2 parts sociales conclue avec Madame Catherine QUETIN-DELFOUR, en date du 2 décembre 2025, et à compter du 1^{er} février 2026 ;
- Les copies du diplôme de Docteur en pharmacie et du diplôme d'études spécialisées de biologie médicale qui lui ont été accordés, ainsi que son inscription au tableau de la section G de l'ordre des pharmaciens à jour ;

CONSIDERANT Les documents relatifs à la cessation des fonctions de Madame Catherine QUETIN-DELFOUR :

- La copie de sa lettre de démission, en date du 1^{er} septembre 2025, à compter du 31 décembre 2025 ;
- La copie du contrat de cession de 2 parts sociales conclue avec Monsieur Baptiste PICHON, en date du 2 décembre 2025, et à compter du 1^{er} février 2026 ;

CONSIDERANT La nouvelle répartition du capital social et des droits de vote au sein de la SELAS « BIO SANTE ».

ARRETE :

ARTICLE 1^{er} : Le laboratoire de biologie médicale « BIO SANTE » dont le siège social est situé 39, rue Emile Zola à FRESNES (94260), exploité par la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée « BIO SANTE » sise à la même adresse, enregistrée dans le fichier FINESS EJ sous le numéro 94 001 993 8, est autorisé à fonctionner sous le n° 94-158 sur les trois sites ouverts au public, listés ci-dessous :

1. Le site Fresnes, site principal et siège social
39, rue Emile Zola à FRESNES (94260)
Ouvert au public jusqu'à 17h00 et le samedi matin
Pratiquant les activités de biochimie (biochimie générale et spécialisée), d'immunologie (auto-immunité) et de microbiologie (bactériologie, parasitologie-mycologie, sérologie infectieuse)
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 001 997 9
2. Le site Villejuif
16, rue Sainte-Colombe à VILLEJUIF (94800)
Ouvert au public jusqu'à 16h00 et le samedi matin
Pratiquant les activités d'immunologie-hématologie (hématocytologie, hémostase, immunohématologie, auto-immunité) et de microbiologie (parasitologie-mycologie)
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 002 006 8
3. Le site Gentilly
47, rue Charles Frérot à GENTILLY (94250)
Ouvert au public jusqu'à 15h30 et le samedi matin
Site pré et post-analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 002 080 3

La liste des trois biologistes médicaux associés exerçant au sein du laboratoire de biologie médicale est la suivante :

1. Madame Cécile LEVY, pharmacien, biologiste responsable,
2. Madame Sakina SEDDIKI épouse CHERIF TOUIL, médecin biologiste,
3. **Monsieur Baptiste PICHON, pharmacien biologiste,**

La répartition du capital social et des droits de vote de la SELARL « BIO SANTE » est la suivante :

Associés	Parts sociales	Capital social en %	Droit de vote en %
La Société FAROS (SPFPL représentée par Mme Cécile LEVY)	6 998	99.96%	99.96%
Cécile LEVY	1	0.01%	0.01%
Sakina SEDDIKI épouse CHERIF TOUIL	1	0.01%	0.01%
Baptiste PICHON	2	0.02%	0.02%
TOTAL	7 002	100%	100%

ARTICLE 2^e : L'arrêté n° DOS 2025/3365 du 8 juillet 2025, portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multisites « BIO SANTE » est abrogé à compter de la réalisation effective des opérations susvisées.

ARTICLE 3^e : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de sa notification pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

ARTICLE 4^e : Le Directeur du Pôle Efficience de l'Agence régionale de santé Ile-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Saint Denis, le 5 janvier 2026

Pour le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
d'Île-de-France

Par délégation,
Le Directeur du Pôle Efficience

Signé

Fabien PÉRUS

Agence Régionale de Santé

IDF-2026-01-07-00007

Arrêté n ° 2026-0701-1-DSP portant composition
de la commission régionale d'information et de
sélection d'appel à projets
social ou médico-social pour les projets autorisés
en application du b de l'article L. 313-3 du code
de l'action sociale et des familles

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N° 2026-0701-1-DSP

portant composition de la commission régionale d'information et de sélection d'appel à projets social ou médico-social pour les projets autorisés en application du b de l'article L. 313-3 du code de l'action sociale et des familles

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le code de la santé publique ;
- VU** le code de l'action sociale et des familles, et notamment ses articles L.313-1, L. 313-1-1, L. 313-3 et R. 313-1 et suivants ;
- VU** le décret n° 2016-801 du 15 juin 2016 modifiant la procédure d'appel à projets et d'autorisation mentionnée à l'article L. 313-1-1 du code de l'action sociale et des familles ;
- VU** le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN en qualité de Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France à compter du 29 avril 2024 ;
- VU** l'arrêté n° 2025-0912-1-DSP portant modification de l'arrêté n° 2025-220 portant composition de la commission régionale d'information et de sélection d'appel à projet social ou médico-social pour les projets autorisés en application du b de l'article L. 313-3 du code de l'action sociale et des familles ;

ARRÊTÉ

ARTICLE 1^{er} :

Pour l'examen de l'appel à projet visant la création d'une structure Lit Halte Soins Santé dans les départements de Paris, de Seine-Saint-Denis ou du Val-d'Oise, sont désignés pour siéger en qualité de membres non permanents avec voix consultative :

1° Au titre des personnalités qualifiées :

- Monsieur Christian FORTERRE, Commissaire à la lutte contre la pauvreté en Ile-de-France ;
- Monsieur Jacques-Bertrand De REBOUL, Directeur régional adjoint en charge de l'hébergement et de l'accès au logement en Ile-de-France.

2° Au titre de la représentation des usagers spécialement concernés :

- Monsieur Olivier BABOULAT, représentant des personnes accueillies et accompagnées ;
- Madame Marie-Lucine EPOH, représentante des personnes accueillies et accompagnées.

3° Au titre des personnels techniques de l'Agence régionale de santé Île-de-France :

- Madame Laurence DESPLANQUES, Responsable du département Périnatalité Santé Femmes et des Enfants à la Direction de la Santé Publique de l'ARS Ile-de-France ;
- Madame Sabrina BELHADJ, Responsable du département Prévention Promotion de la Santé à la délégation départementale de Seine-Saint-Denis de l'ARS Ile-de-France ;
- Madame Céline POULLAIN, Responsable du département Prévention et Promotion de la Santé à la délégation départementale de Paris de l'ARS Ile-de-France ;
- Madame Diane PIRES, Responsable du département Promotion de la Santé et Réduction des inégalités à la délégation départementale du Val-d'Oise de l'ARS Ile-de-France.

ARTICLE 2 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif compétent dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté sera notifié aux membres de la commission et publié aux recueils des actes administratifs des Préfectures de la Région Île-de-France, de Paris, de Seine-Saint-Denis et du Val-d'Oise.

ARTICLE 4 :

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 07/01/2026

Signé

Par Jean FABRE-MONS,
Directeur adjoint de la Santé Publique
de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-
France

Pour le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Île-de-France

Denis ROBIN

Direction régionale et interdépartementale de
l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile
de France

IDF-2025-12-30-00004

Publication par voie d'extrait des autorisations
tacites du préfet de la région Île-de-France
relatifs au L. 333-2 du code rural et de la pêche
maritime (loi dite Sempastous)

Publication par voie d'extrait des autorisations tacites du préfet de la région Île-de-France relatifs au L. 333-2 du code rural et de la pêche maritime (loi dite Sempastous)

N° dossier	Société faisant l'objet de la prise de contrôle		Personne autorisée à la prise de contrôle		Date de l'accusé réception de la SAFER	Date de l'autorisation
	Dénomination sociale	N° SIREN	Dénomination sociale	N° SIREN		
OS7525003101	GVF les Abeilles	514542877	Domaine Berthelemot Brigitte - SCE	388723314	19/06/2025	19/10/2025

PARIS le 30 12 2025 La chef du service régionale d'économie agricole

Signé